

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AIN	<b>DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2025 – Délib 2025-019</b>
<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>De la commune : MEILLONNAS</b>
- en exercice : 15 - présents : 9 - votants : 15 - absents :	<b>Séance du : 18 04 2025</b> L'an deux mille vingt-cinq, le 18 avril à 18h00 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.
Date de convocation : 14/04/2025 Date d'affichage : 22/04/2025	Mme GROBOZ Nadine a été nommée secrétaire de séance
Vote : POUR : 12 ABSTENTION : 2 CONTRE : 1	<b><u>Etaient présents</u> : ARRAGON Jean-Pierre, BRONNER Sandrine, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GALLION Bernard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PIOTELAT Aline</b> <b><u>Absents excusés</u> : BREVET Claude, CURNILLON Arnaud, FLECHON Karine, GROBOZ Gérard, NEVEU Jean-Paul, PENIN Joëlle</b> <b><u>Procurations</u> : BREVET Claude à CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud à GUICHON David, FLECHON Karine à DEMERS Patrick, GROBOZ Gérard à GROBOZ Nadine, NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre, PENIN Joëlle à DELOT Julie</b>
<b>OBJET :</b> Attribution des marchés de travaux	

### Attribution des marchés de travaux

#### Lot 3.5a et 5b

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux cités en objet.

**La consultation initiale était divisée en 13 lots :**

- Lot 1 – DESAMIANTAGE - DEPLOMBAGE
- Lot 2 – DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – TERRASSEMENT VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURS
- Lot 3 – CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
- Lot 4 – ETANCHEITE
- Lot 5 – MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE
- Lot 6 – PLATRERIE – PEINTURE – ISOLATION
- Lot 7 – MENUISERIES INTERIEURES
- Lot 8 – CHAPE – CARRELAGE - FAIENCE
- Lot 9 – SOL SOUPLE
- Lot 10 – ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES – COURANTS FORTS
- Lot 11 – CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE - SANITAIRE
- Lot 12 – REVETEMENT DE FACADE
- Lot 13 – CLOISONNEMENT ISOTHERME

Les lots 1.2.4.6.7.8.9.10.11.13 ont fait l'objet d'une précédente attribution

Suite à l'instruction du permis de construire et à une modification du dossier demandée par les ABF la consultation des lots 3 et 5 a été déclarée sans suite et une reconsultation a été envoyée pour les lots suivants :

- Lot 3 – Charpente Bois – Couverture – Zinguerie
- Lot 5a – Menuiserie extérieure aluminium - serrurerie
- Lot 5b – Menuiserie extérieure bois

Un avis de marché a été envoyé le 21/02/2025 pour parution dans le journal papier le PROGRES du 24/02/2025

La consultation était accessible par les entreprises depuis le profil acheteur <https://marchespublics.ain.fr> et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

Date limite de remise des offres le 19/03/2025 à 12H00,

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Prix : 50 % : Note = (Pmin / Poffre) x 50	50/100
Valeur technique : Définition et appréciation du critère : Sous critère n°1 : /20 Organisation : Analyse détaillée du site et de ses contraintes techniques et organisationnelles identifiées vis-à-vis des travaux à réaliser ainsi que les dispositions prises pour assurer la qualité de la prestation et les solutions proposées aux contraintes identifiées. Sous-critère n°2 : /20 Moyens : Description, planification par tâche des moyens humains et matériels précisément affectés à ce chantier et adaptés aux tâches à effectuer, (nombre et qualification), de l'organisation du contrôle interne et externe proposé par l'Entreprise (préciser la nature, les moyens et la fréquence d'intervention) au regard notamment des conditions particulières d'exécution. Sous-critère n°3 : /10 Environnement : Disposition prises pour réduire les nuisances et en faveur de l'environnement (bruit, poussière, pollution de l'air, gestion des déchets), réduire la consommation de ressource (eau, réemploi et recyclage et matériaux), et réduire les impacts carbone (matériels utilisés, optimisation des transports, etc.).	50/100

L'offre recevant la note globale la plus haute sera déclarée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par JGA GERBE, mandataire du groupement de Maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, dont 1 contre et 2 abstentions,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

**Décide d'attribuer les marchés comme suit :**

- ✓ Lot 3 – Charpente Bois – Couverture – Zinguerie à la société PERRET et FILS pour un montant de 61 782,08 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**Décide de demander une nouvelle négociation des prix comme suit :**

- ✓ Lot 5a – Menuiserie extérieure aluminium - serrurerie à la société ACCORD ALU pour un montant de 52 395,00 € HT
- ✓ Lot 5b – Menuiserie extérieure bois à la société GROS FRERES pour un montant de 59 242,21€ HT

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à leurs exécutions.

**Dit** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la commune en dépenses d'investissement au compte 231.

Cette délibération sera adressée après visa de la préfecture au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication du 22/04/2025

Le Maire,  
Jean-Pierre ARRAGON




REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AIN
<b>Nombre de conseillers :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- en exercice : 15</li> <li>- présents : 9</li> <li>- votants : 15</li> <li>- absents :</li> </ul>
Date de convocation : 14/04/2025 Date d'affichage : 22/04/2025
Vote : POUR : 15 CONTRE :
<b>OBJET :</b> Acquisition barnum

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 FEVRIER 2025 – Délib 2025-020**

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 001-210102414-20250418-2025020-DE

Berger  
Levrault

**De la commune : MEILLONNAS**

**Séance du : 18/04/2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le dix-huit avril à 18h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.

Mme GROBOZ Nadine a été nommée secrétaire de séance

**Etaient présents :** ARRAGON Jean-Pierre, BRONNER Sandrine, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GALLION Bernard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PIOTELAT Aline

**Absents excusés :** BREVET Claude, CURNILLON Arnaud, FLECHON Karine, GROBOZ Gérard, NEVEU Jean-Paul, PENIN Joëlle

**Procurations :** BREVET Claude à CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud à GUICHON David, FLECHON Karine à DEMERS Patrick, GROBOZ Gérard à GROBOZ Nadine, NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre, PENIN Joëlle à DELOT Julie

Acquisition barnum

Le Maire informe le conseil qu'il a été destinataire d'un mail le 10 avril dernier concernant l'acquisition d'un barnum au profit des associations de la commune.

Ce barnum sera cédé à titre gratuit par la Région. Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales.

Les communes s'engagent également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

Les communes devront venir récupérer le barnum dans une des 12 antennes de la Région situées dans chaque département.

Ce dispositif est ouvert à toutes les communes éligibles au « bonus ruralité » de la région, c'est-à-dire les communes de moins de 2 000 habitants et situées hors métropoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir un barnum au profit des associations de la commune cédé à titre gratuit par la région.

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Cette délibération sera adressée après visa de la préfecture au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22/04/2025

Le Maire,  
Jean-Pierre ARRAGON

